douze cents liv. & réduits à huit cents liv. lorſqu'il commencera à livrer des plants de la pepiniere ; & alors il lui ſera payé par les perſonnes à qui il ſera accordé des arbres ou plants, un ſol pour arracher chaque pied d'arbre, & vingt quatre ſols pour arracher chaque millier de plants foreſtiers.

X. Aucun Pepinier ne pourra délivrer d'arbres ni de plants que ſur les ordonnances des Commiſſaires départis, leſquels Sa Majeſté charge ſpécialement de veiller, à ce que par chaque Pépinier il ſoit fait un fonds de mille arbres fruitiers par an, pour être leſdits arbres fruitiers délivrés gratuitement & par préférence aux gens de la campagne.

X I. Chaque pepinier enverra tous les ans au mois d'Août, à l'Inſpecteur, un état de toutes les fournitures qu'il pourra faire, de leurs qualité & quantité, & ſera tenu de remettre un pareil état au Commiſſaire départi, qui l'enverra avec ſon avis au ſieur Contrôleur général des finances, pour être chaque fourniture fixée & arrêtée, & ledit état renvoyé enſuite au Commiſſaire départi, pour qu'il délivre des ordonnances en conſéquence.

X I I. Chaque Pepinier pourra cultiver pour ſon compte juſqu'à la concurrence de trente perches de pepiniere d'arbres fruitiers ou étrangers, qu'il pourra vendre à ſon profit, toutefois après la fourniture arrêtée du fonds de mille pieds d'arbres porté par l'art. X ci-deſſus ; il lui ſera libre auſſi de cultiver deux arpens de terre, à la meſure de vingt pieds pour perche, & cent perches pour arpent, pour enſemencer en bled ou légumes pour ſa nourriture, à la charge d'en payer le loyer à ſes frais ; mais aucun Pepinier ne pourra faire valoir d'autres fonds, ſoit en propriété, ſoit à ferme, loyer ou autrement.

X I I I. N'entend Sa Majeſté comprendre dans les diſpoſitions du préſent Arrêt, les pepinieres de mûriers blancs, ſur leſquelles il ſera particuliérement ſtatué par la ſuite, ni les pepinieres royales de la généralité de Paris & autres, qui continueront d'être adminiſtrées ainſi que par le paſſé.

X I V. Sa Majeſté a nommé le ſieur François-Thomas Moreau pour Inſpecteur général de l'école des Pepinieres, établies par le préſent Arrêt, & de toutes les pepinieres qui ſeront formées en conſéquence dans les différentes Généralités du Royaume. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 9 Février 1767. *Signé* PHELYPEAUX.

EXTRAIT

Du Journal d'Altona.

OBSERVATIONS

Sur les Abeilles.

S'il eſt vrai que les hommes ont appris bien des choſes des animaux, l'ours peut bien leur avoir enſeigné l'uſage du miel. Nous voyons que les plus anciens peuples ont ſçu ſe ſervir des productions des abeilles, le miel & la cire ; & en effet on a plus d'obligation à celui qui a découvert les propriétés des abeilles ſauvages, & qui a inventé l'art de les rendre privées, qu'à celui qui peut avoir introduit l'uſage du miel & de la cire ; mais n'eſt-il pas étonnant qu'après être parvenus à ces connoiſſances avantageuſes, les hommes imitent encore la cruauté de l'ours envers ce précieux & utile inſecte, en détruiſant tous les ans auſſi imprudemment qu'inhumainement pluſieurs centaines de ruches avec du ſouffre & par la faim ? Cette pratique eſt abſolument contraire aux vues qu'avoit celui qui a le premier entrepris de rendre les abeilles privées : on cherchoit à les conſerver, à en augmenter le nombre & à multiplier auſſi les avantages qu'on peut en retirer. Le miel a encore ſon utilité, malgré l'introduction de l'uſage du ſucre ; & de quelle néceſſité n'eſt pas la cire, dont la valeur eſt devenue conſidérable depuis quelque temps dans le commerce d'Europe ? La cire ne nous vient encore juſqu'à préſent que des abeilles. Ce que l'on rapporte de la cire d'Amboina, des arbres de Chine qui donnent de la cire blanche & d'autres eſpeces de cire étrangere, ſe trouve bien vrai, mais il y a une grande différence entre cette cire & celle qu'on tire des abeilles. Ces habiles ouvrieres, d'ailleurs, produiſent tout d'elles-mêmes, & la matiere premiere qu'elles vont cueillir pour leur miel & leur cire, dans les prairies, dans les forêts & dans les jardins, n'acquiert de la valeur que par leur travail, ſans lequel

même les hommes auroient toujours été privés de ſa vraie utilité. L'éducation des abeilles doit donc être regardée comme une branche importante de l'économie rurale, mais elle ne peut être traitée par-tout avec le même ſuccès. Il faut à ces inſectes des endroits où elles trouvent toujours de la nourriture, & où leur conſervation ainſi que leur population ſoient en ſureté. Preſque tous les animaux abandonnés à eux-mêmes, changent le lieu de leur ſéjour, ſuivant les différentes ſaiſons de l'année, il y en a même qui dans de certains temps nous quittent entiérement. Les Égyptiens tranſportoient leurs abeilles dans des Vaiſſeaux ſur les beaux rivages du Nil pour les faire paître. Les Grecs faiſoient paſſer les leurs d'Achaie dans l'Attique & d'Euboa à Scyros. Le Mont Hybla étoit particuliérement renommé pour la quantité d'abeilles qu'il y avoit & pour la qualité excellente de leur miel. Ce tranſport des abeilles ſur de bons pâturages, eſt auſſi en uſage dans beaucoup de Provinces d'Allemagne, dans l'Altmark, dans le Holſtein & le long du Weſer, dans le Comté d'Oldembourg, ainſi que le prouvent les Ordonnances données à ce ſujet dans ces Provinces. La plupart des abeilles qui emportent le miel des autres, ne le font que parce qu'elles manquent de nourriture, & parce qu'elles préferent celle de miel à toute autre. Dans une arriere ſaiſon chaude, & dans un hyver beaucoup moins rude qu'à l'ordinaire, elles conſomment davantage, & ces ſortes de ſaiſons ne leur ſont jamais favorables, & il faut néceſſairement redoubler de ſoin pour leur nourriture. La Société de Dublin a propoſé un prix de 30 ℔ ſt. pour celui qui trouvera pour les abeilles une nourriture qui puiſſe être ſubſtituée à celle de miel & de ſucre. Le miel eſt la nourriture la plus naturelle & celle qui leur convient le mieux. La bierre nouvelle & douce, le jus des poires ou de navets doux réduits, & d'autres fruits, ne leur eſt pas à beaucoup près auſſi ſalutaire.

MÉMOIRE

Sur la Marne.

La S. R. d'agriculture du Bureau de Paris, toujours attentive à remplir les vues pour leſquelles elle a été établie, a cru avec raiſon qu'il étoit eſſentiel de recueillir les diverſes opinions ſur la marne & la chaux, afin de former un corps de doctrine ſur ces deux engrais. En conſéquence elle a engagé M. l'Abbé Nolin, Chanoine de Mâcon, & Membre de cette Société, à compoſer un mémoire dans lequel il expoſeroit les idées générales ſur ces deux matieres, afin de conſulter les Sociétés d'agriculture, & les engager à faire différentes expériences qui puſſent conſtater les véritables effets de la marne & de la chaux. Ce mémoire qui a été lu à la Société, nous a été communiqué. On le trouvera en entier dans le Journal de Mai qui eſt ſous preſſe.

COMMERCE.

EXTRAIT *de la Gazette d'Harlem.*

DE VARSOVIE, *le 21 Mars.*

LA Chambre des Finances s'eſt depuis quelque temps très-fort occupée de l'amélioration du commerce de ce Royaume; elle a fait des arrangemens nouveaux & favorables concernant le tranſport des marchandiſes, tant par terre que par eau; on rétablit les chemins dans tout le Royaume, & il eſt ordonné d'en faire de nouveaux dans les endroits où ils ne ſont pas bons; on a nommé des Commiſſaires dans chaque Vayvodie, pour avoir inſpection ſur ces travaux.

NOMS

Des Navires que l'Aſſociation de Commerce Maritime établie à Paris, projette d'armer. (a)

PORT DE NANTES.

LE DUC DE PRASLIN.

(a) *V. la Gazette N°. 26.*
Cette aſſociation annoncée comme formée ſous la protection du Miniſtre de la Mar. a entendu ſeulement avertir le public qu'elle a lieu de compter ſur la protection qu'une Société de commerce bien conduite peut mériter de la part du Miniſtere.

LE COMTE DE SAINT-FLORENTIN.
LA COMTESSE DE SAINT-FLORENTIN.
LE BERTIN.
LE DUC DE GRAMONT.
LA DUCHESSE DE GRAMONT.
Port de Bordeaux.
LE DUC D'AIGUILLON.
LA DUCHESSE D'AIGUILLON.
LA COMTESSE DE GUICHE.
LE MARQUIS DE SOURDIS.
Port du Havre.
LE MARQUIS DE PUYSEGUR.

LE MARQUIS DE MARIGNY.
LA MARQUISE DE MARIGNY.
L'ASSOCIATION.
Port de Cherbourg.
LE LOUIS.
LA PÉLAGIE.
Port de Dieppe.
LE RAYMOND.
LA MARGUERITE.
Port de Dunkerque.
L'ISABELLE.
LA SOPHIE.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1767, dans les GE'NE'RALITE'S de

PARIS.

Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	s.	d.
Beauvais.	16	15	11
Bray ſur Seine	17	2	
Compiegne.	17	13	
Corbeil.	20		
Coulomiers.	17		
Dreux.	14		
Etampes.	17	16	3
Fontaineblau.	16	9	
Joigny.			
Mantes.	17	18	2
Melun.	19	4	
Montereau.	15	9	
Montlhery.	18	17	6
Nogent.	14	8	
PARIS.	20	17	
Pontoiſe.	19		
Provins.	15	5	
S. Florentin.	13*	16	
S. Ger. en L.	20*	18	
Senlis.	17	4	
Sens.	16		
Tonnerre.			

Prix Communs.			
From. le ſep.	17	2	11
Pain la liv.			
Avoine le ſ.	9	2	7
Foin le q.			
Paille le q.			

ALSACE.

Lieux des Marchés.	Prix		
	l.	s.	d.
Béfort.	21*	11	3
Colmar.	18	6	3
Haguenau.	16	8	
Landau.	13*	13	4
Scheleſtat.	17	17	6
STRASB.	16	18	8
wiſſembourg.	16		

Prix Communs.			
From. le ſep.	17	5	
Pain la liv.		2	6
Avoine le ſ.	6	6	5
Foin le q.	1	15	3
Paille le q.	1		7

ORLÉANS.

Lieux des Marchés	Prix.		
	l.	s.	d.
Beaugency,	17	11	6
Blois.	17	15	
Chartres.	17	6	6
Châteaudun.	15	13	
Clamecy.	20	6	1
Dourdan.	17	5	2
Gien.	17	2	
Montargis.	14*	14	10
ORLEANS.	17	16	7
Pithiviers.	15	6	8
Romorentin.	22*	14	9
Vendôme.	17	7	4

Prix Communs.			
From. le ſep.	17	11	7
Pain la liv.		2	
Avoine le ſ.	6	10	10
Foin le q.	2	1	2
Paille le q.	1	3	3

POITIERS.

Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.
Chatelleraut.	17	12	
Chatillon.	16	7	3
Confolens.	17	8	
Fontenay.	19	10	
Les Sables.	19	16	
Nyort.	17*	2	
POITIERS.	20*		
St. Maixent.	18	14	4
Thouars.	17	12	

Prix Communs.			
From. le ſep.	18	4	7
Pain la liv.		2	
Avoine le ſ.	6	14	
Foin le q.	2	5	9
Paille le q.		18	6

DE DANTZICK, *le 3 Avril.*

M. Jean-Samuel Verch, Conſeiller Aulique de Saxe Weymar Eiſenach, mort depuis quelque temps, avoit légué un Capital conſidérable à la *Société de phyſique* de cette Ville, aux conditions qu'une partie des intérêts de cette ſomme ſeroit employée à récompenſer ceux qui compoſeroient des traités tendans à l'utilité commun, & principalement au bien de ſa patrie, ainſi que d'autres écrits ſçavants & avantageux; cette Société voulant exécuter la volonté du teſtateur, a propoſé pour la préſente année 1767, aux amateurs d'arts & de ſciences & autres perſonnes inſtruites, un prix de 50 ducats pour le meilleur Mémoire ſur la queſtion ſuivante : *comment on pourra prévenir les enſablements qui deviennent de plus en plus conſidérables, & l'accroiſſement ultérieur des ſablieres dans le Diſtrict appellé Nehring, & quels ſont les moyens les plus efficaces & les moins couteux pour remédier à ce mal?* Pour donner plus de facilité aux Étrangers auſſi-bien qu'aux Habitans, qui voudront entreprendre ce travail, la Société a jugé à propos de donner la deſcription ſuivante de ce Diſtrict. » La Nehring eſt un eſpace de terrein qui a 11 milles de long. Sa plus grande largeur eſt environ d'un demi mille, & ſe trouve à 5 milles de la Ville près Studthof. Au Nord elle eſt bornée par la Mer Baltique, & au Midi par la Viſtule, & ſe trouve généralement environnée de ces eaux; la partie du côté de la Viſtule conſiſte en terres labourables, terres à foin & terres à pâturage; celle du côté de la Mer, ainſi que toutes les landes, ſont couvertes de bois & de Bruyeres : comme depuis 40 à 45 ans les enſablements cauſés par la Mer Baltique ſur le rivage de la Nehring, ont tellement augmenté, que non-ſeulement on y trouve aujourd'hui de diſtance en diſtance des places entiérement couvertes de ſable, & devenues par-là inutiles, mais qu'on y voit même une étendue de terrein d'un mille & demi de long ſur un demi-mille de large, où tous les arbres ſont cachés par le ſable, & qu'il y a des ſablieres qui vont juſqu'à ſix verges de hauteur, & que par les digues dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent, on n'a pas pu remédier à ce mal; la Société deſire ardemment de découvrir d'autres moyens plus efficaces pour parvenir à cette fin.

CHANGES A PARIS.

Av. 1767.	*Lundi 27.*	*Mar. 28.*	*Mer. 29.*
Amſterdam.	55 ½ ½ .	. . . .	. . ½ .
Londres. .	32 1 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 2 . .	. . . .	. ½ . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	5 8e. . .	. . . .	. . . .

LETTRE

D'un Négociant de Montpellier à un Fabriquant de Lyon.

MONSIEUR,

Les États de Languedoc viennent de faire l'opération la plus avantageuſe pour le commerce des ſoies. Vous connoiſſez la ſupériorité des tours & des moulins à ſoie de l'invention du célebre M. Vaucanſon, les organcins ſortis de la Fabrique d'Aubenas où ces nouveaux moulins ſont en uſage depuis bien des années, vous ont fourni la preuve de cette ſupériorité. Vous m'avez écrit plus d'une fois que ces organcins ſurpaſſoient de beaucoup la qualité des meilleurs organcins du Piedmont, & qu'à Lyon ils ont été conſtamment vendus plus cher.

Nos États viennent de faire monter à Montpellier tous les atteliers néceſſaires à la conſtruction des nouveaux moulins. Il a été décidé par délibération de la derniere Aſſemblée, que la Province les donneroit gratis à tous ceux qui voudront ériger des Fabriques d'organcins à l'imitation de celle d'Aubenas.

Quel encouragement pour nous? Quelle ſource de richeſſe pour le Languedoc, dont toutes les ſoies acquerront avec le temps une valeur preſque double par la ſeule différence de la main-d'œuvre perfectionnée

au moyen des nouveaux inſtrumens ! La France n'achetera plus annuellement chez l'Étranger pour 10 à 12 millions d'organcins comme elle l'a fait juſqu'à préſent; & nos Commerçans en ſoie retireront le bénéfice que les Piedmontois s'étoient aſſurés ſur la fabrication de nos étoffes.

Que de reconnoiſſance ne devons-nous pas à nos Seigneurs les États de Languedoc, qui n'ont jamais donné une preuve plus ſenſible de la ſageſſe de leur adminiſtration ? Mais que de louanges ne mérite pas l'Auteur d'une invention ſi précieuſe ? Des critiques de mauvaiſe humeur ont ſouvent reproché à nos Académies littéraires leur inutilité. M. Vaucanſon eſt Membre de l'Académie des Sciences de Paris ; il eſt donc vrai que cette Compagnie a dans ſon ſein le plus grand reſtaurateur de nos Manufactures, & la gloire des ſervices rendus par un ſujet ſi rare, doit rejaillir ſur elle. C'eſt parce que je connois, Monſieur, votre façon de penſer, & votre zele pour les découvertes utiles, que je m'empreſſe à vous faire part de la bonne fortune dont nous allons jouir.

J'ai l'honneur d'être, *&c.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 29 Avril 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à 98# 10ß
Or à 20 karats, *l'once* à . . 82 10
L'argent à 11 ds 20 g. *le m.* à . 54
Idem de 11 ds 10 g. à . 51# 15 à 17ß 6
Piaſtres le marc, . 48# 10 à 12ß 6

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHarge de Conſeiller au Parlement, Commiſſaire aux Requêtes du Palais, à Bordeaux.

S'adreſſer à Bordeaux, à MM. *Perrens* & *Faugas*, Notaires. On donnera des facilités pour le payement.

Charge de Secrétaire du Roi au Parlement de Toulouſe, valant 60000#, & produiſant 2313 # 8 ß 3 ds, y compris deux minots de ſel.

Il faut s'adreſſer à Nantes, à Me. *Fouquereaux*, Notaire à la Foſſe.

Charge de Conſeiller du Roi, Préſident en l'Élection de Meaux, dont la paulette a été rachetée. Il y a 437 # de gages, & 200 de rente, taxations & émolumens.

On s'adreſſera à Meaux, à M. *Deveaux*, Receveur des tailles; & à Paris, à Me. *Mouette*, Notaire, rue de la Harpe.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. de Mai.
Maupaſſant,	4e.	J.	8
Deſchamps,	5e.	J.	8
Fauveau,	7e.	J.	8
Reynal,	10e.	J.	4
Baroy,	27e.	L.	8
De la charmotte,	30e.	M.	8
Guidy,	34e.	L.	8
De Montal,	46e.	L.	8
De Lauge,	48e.	J.	7
Patu,	56e.	M.	8
Filleul,	60e.	J.	5
Pannelier,	63e.	J.	8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1767.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
Ac. des Indes. .	1265	1265. 67 ½ . .	1267 ½ . . .
Emp. de la Com.	387	. . . . .	387 . . . .
Prom. à 5 p ⅝. .	. . . . .	. . . . .	24 . . . .
Prom. à 4 p ⅝. .	39 ½	39 ½	39 ½ . . . .
Ac. des Fermes.	777 ½ 80 . .	780. 82 ½ . .	782 ½ . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	20. 20 ½ 2m .	. . . . .
3e. Loterie. .	29 ½	29 ½ . . .	29 ½ . . .
Annuités. . .	395	395	395 . . . .
Coup. d'An. .	75 ½	75	75 . . . .
Emp. de 50 mil.	31 ½ 32. 2m. .	31 ½ 32 . .	31 ½ 31 . . .
Emp. de 30 mil.	28 ½	28 ½ 29. 28 ½.	28 ½ 29 . . .
Col. 1759. . .	33	33	34. 11m . . .
Canada. . .	38½ 39 ½ 10m. 39. 5m	38 ½ 39 ½ 5m .	38 ½ 39. 5m . .
4e. L. Epoques.	27 ½ 10e. 32 ½	28 10e 32 ½ 33	27 ½ 10e. 32 ½.
Nouette. . .	31 ½ 32 . . .	32. 32 ½ 2m .	32. 31 ½ 32. 3m.
Ac. de la caiſſe .	1030	. . . . .	. . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	49	. . . . .	. . . . .
A 4 p ⅝. .	69	. . . . .	. . . . .
3 p ⅝ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 35.

De Caen.

ETAT *des grains, farines, menus grains, & légumes ſortis par les Ports de cette Généralité, pendant le mois de Mars 1767; ſçavoir:*

POur *Marſeille*, 1104 quintaux de feves & légumes ſortis de la HOUGUE; pour l'*Angleterre*, 2 quintaux d'avoine, 155 quintaux d'orge & autres menus grains, 6 quintaux de feves & légumes ſortis de CHERBOURG; pour *Aurigny*, 8 quintaux d'orge & autres menus grains, 15 quintaux de feves & légumes ſortis d'OMONTVILLE; pour *Greneſey*, 15 quintaux d'orge & autres menus grains ſortis de DIELETTE; pour *Jerſey*, 4 quintaux d'orge & autres menus grains, 7 quintaux de feves & légumes ſortis de CARTERET; 313 quintaux d'orge & autres menus grains, 34 quintaux de feves & légumes ſortis de RENEVILLE; 6 quintaux de froment, 780 quintaux & demi de feves & légumes ſortis de GRANDVILLE.

Total des grains, graines & farines exportés de la Généralité de Caen pendant le mois de Mars 1767.

6 quintaux de froment, 780 quintaux & demi de farine, 2 quintaux d'avoine, 504 quintaux d'orge & menus grains, & 1186 quintaux & demi de feves & légumes.

De l'Orient, *le 20 Avril 1767.*

On ſe flatte de voir bientôt arriver le Navire le *d'Argenſon* venant de Pondichery.

La Frégate de la Compagnie des Indes l'*Outarde* partira inceſſamment pour les Indes.

Les Frégates du Roi l'*Etoile* & le *Vigilant* ſont ſorties de ce Port pour les Iſles de France & de Bourbon.

De la Rochelle, *le 20 Avril 1767.*

Prix de quelques Marchandiſes des Colonies & autres.

Le ſucre brut, de 24 à 31 liv.; le blanc, troiſiéme ſorte, de 42 à 44 liv.; le café de Saint Domingue, de 16 ſols 6 den. à 17 ſols 6 den.; dito de la Martinique, de 18 à 19 ſols; l'indigo cuivré, de 5 à 5 liv. 5 ſols; le rocou, de 26 à 27 ſols; le ſyrop, 10 livres.

L'eau-de-vie de la Rochelle eſt ſans prix par rapport au froid, on en a offert inutilement 110 liv.; celle de Ré vaut 120 liv.; celle de Cognac, 110 liv, celle d'Oleron, 105 liv. mais il n'y a pas de vendeurs.

Le ſel de Ré, 720 liv.; dito de chaudiere de Seudres, 740 liv.; dito blanc, 760 livres.

Le Froment, de 167 à 170 liv.; l'orge, 72 liv.; l'avoine, de 67 à 70 liv.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires le *Moine*, Capitaine *Toſtée*, venant de la Martinique; & le *Jeune Thomas*, Capitaine *Servigny*, venant de la Guadeloupe chargés tous les deux de 4 bariques 4 quarts de cacao, 12 bariques 1 quart de ſucre brut, 80 bariques 9 quarts de ſucre terré, 38 bariques 136 quarts 9 ancres de café, & 1 balle de coton.

De Bayonne, *le 15 Avril 1767.*

Exportation.

Du 6 au 12 Avril 1767, il a été exporté de cette Ville par 4 Vaiſſeaux Eſpagnols, 2 Hollandois, 1 de Lubeck & 3 François les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, pour *Saint Ander*, 500 conques de bled d'Inde; pour *Saint Sebaſtien*, 100 tonneaux de leſt en ſable; pour la Corogne, 60 futailles de vin; pour le *Ferol*, 16 tonneaux dito; pour *Auray*, 36 milliers de brai ſec & réſine, 15 barils de goudron & 1000 planches de pin; pour *Amſterdam*, 30 tonneaux de galipot, 17 tonneaux de vin, 400 pains de brai, 500 avirons, 36 balles de laine & 15 balles d'autres marchandiſes; pour *Lubeck*, 120 tonneaux de vin & 6 tonneaux d'eau-de-vie; pour *la Rochelle*, 150 planches de pin, 40 milliers de brai & réſine, & 750 bouteilles de vin de France; pour *Rochefort*, 402 barils de brai gras & goudron, 3200 planches de pin.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 5 Navires Eſpagnols, 3 Hollandois, 3 de Breme, 2 Danois & 9 François, dont 2 venoient de Hambourg, 2 de Breme, 1 de Middelbourg, 1 d'Oſtende, 1 d'Amſterdam, 1 d'Aviles, 2 du Ferol, 1 de la Corogne, 1 de Bilbao, 3 de Saint Sebaſtien, 2 de Vannes, 1 de Breſt, 1 de la Rochelle, 1 des Sables d'Olonne, 1 de Saint Valery-ſur-Somme & 1 du Havre de Grace. Ces Navires, dont pluſieurs venoient partie en leſt, apportoient les marchandiſes ſuivantes; ſçavoir, 6 tonneaux de cire, 40 futailles & 54 caiſſes & ballots de diverſes marchandiſes, venant de *Hambourg*; 12 demi-bariques de vin venant de *Middelbourg*; 25 ballots de diverſes marchandiſes venant de *Hambourg*; 12 demi-bariques de vin venant de *Middelbourg*; 25 ballots de diverſes marchandiſes venant d'*Oſtende*; 268 futailles, 159 balles 99 ballots 44 caiſſes 266 paquets 41 barils de marchandiſes, & 9335 fromages venant d'*Amſterdam*; 914 cuirs ſecs en poil, & de vieilles hardes venant d'*Aviles*, 288 cuirs ſecs en poil, 12 bariques de raiſins & 4 pots d'huile venant du *Ferol*, 338 pierres à meules, 14 ſacs de cacao, 15 quintaux de fer, 2 boucauts & 25 ballots de différentes marchandiſes venant de *Saint Sébaſtien*, 1530 milliers d'huitres venant de *Vannes*; 42 futailles de cacao, 13 paquets de pelleterie, 122 muids & 11 boiſſeaux de ſel venant de la *Rochelle*; 38 muids 11 boiſſeaux de ſel, & 25 balles de peaux vertes venant des *Sables d'Olonne*; 941 ſacs d'avoine venant de *Saint Valery*; 100 balles de lin, 15 ballots de marchandiſes & 28 tonneaux d'avoine venant du *Havre de Grace*.

DE HONELEUR, *le 22 Avril 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 14 au 21 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port les Navires le *Hazard*, Capitaine *Daujard*, venant de Calais chargé de graine de lin & de lin en poil; la *Sainte Françoiſe*, de 200 tonneaux, Capit. *Boiſnard*, venant de Cette chargé de vin.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps les Navires la *Moſcovite*, allant à Toulon ſur leſt; l'*Arlequin*, Capitaine *la Salle*, allant à la Tour du Bouc chargé de 1606 ſacs de bled; le *Tréſorier*, Capitaine *Jore*, allant en Guinée.

NAVIRES EN ARMEMENT.

Les Navires le *Sully*, de 400 tonneaux, armé de douze canons, commandé par le Capitaine *Baulieu*, Armateur M. *Delong*; la *Marie Gabrielle*, de 200 tonneaux, armé de ſix canons, Capitaine *Heuzey*, Armateur M. *Premord*; l'*Aimable Marie*, Capitaine *Hebert*, Armateur M. *le Carpentier*; la *Michaudiere*, Capitaine *Louvet*, Armateur M. *Delong*, ſont en charge dans ce Port, les deux premiers pour la Guadeloupe, le troiſiéme pour le Cap partira dans le courant de Mai prochain, & le quatriéme pour la Guinée.

DU HAVRE, *le 22 Avril 1767.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 14 au 18 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir le *Comte de Cheſſy*, de 300 tonneaux, Capitaine *Laurent le Sené*, venant du Cap ayant été ſoixante-ſept jours dans la traverſée, chargé de 225742 *liv.* de ſucre, 80039 *liv.* de café, 5070 *liv.* d'indigo, 14916 *liv.* de coton; l'*Harmonie*, de 150 ton. Cap. *le Comte*; l'*Aimable Françoiſe*, de 120 tonneaux, Cap. *Maxime Duval*, venant tous deux de Rouen, & allant à Lisbonne; les *Quatre Amis*, Capitaine *Jacques le Cordonnier* de Fecamp; & la *Grange*, Capitaine *Jean le Pelletier* de Nantes venants tous deux de Port-Maurice & de Gênes chargés de 278 pieces, & 54 demi pieces d'huile; la *Marie Anne*, Capitaine *David Craig* Anglois, venant de Dundé en Ecoſſe chargé de charbon de terre.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port du 13 au 19 Avril 4 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, la *Conciliation*, Capitaine *Duhamel*, allant à Saint Valery ſur-Somme en leſt; le *Lion*, Capitaine *Midrier*, allant à Londres avec de la farine; l'*Harmonie*, Capitaine *Lecomte*, allant à Lisbonne chargé de diverſes marchandiſes; le *Commiſſaire Général*, Capitaine *Morand*, allant à S. Malo paſſant par Grandville ſur leſt; la *Dame Cornelie*, Capitaine *Isbrand Blankman* Hollandois, allant à Amſterdam; les *Deux Sœurs*, Capitaine *George Car* Anglois, allant à Sunderland en Angleterre; les *Trois Amis*, Capitaine *Langefelt*, allant en Norwege, tous trois ſur leſt.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Mardi 5 Mai.

AGRICULTURE.

EXTRAIT *du Journal d'Altona.*

MÉlange de *phyſique, de botanique & d'économie, ſeconde partie avec des planches, par Jean Gottlieb Gleditſche, Profeſſeur de Médecine & de Botanique, au Collége royal de Médecine & de Chirurgie à Berlin, Membre des Académie des Sciences de Pruſſe, du Saint Empire Romain, de Suede & de Mayenne.* A Hall, chez J. J. Curt 1766, vol. in-8°.

Les matieres contenues dans cette ſeconde partie, regardent principalement l'amélioration de l'économie rurale & la culture des plantes utiles dans la Marche Électorale de Brandebourg, où ces deux objets ſont encouragés par des Ordonnances territoriales. L'ouvrage eſt diviſé en dix parties.

La premiere contient la deſcription d'un phénomene ſingulier occaſionné par une quantité immenſe de fourmis aîlées qui s'étant élevées dans l'air en forme de colonne, jetterent pendant une demi-heure une lumiere aſſez conſidérable. Ce phénomene eſt repréſenté dans une planche, & l'Auteur y a joint des détails très-intéreſſans.

Dans la ſeconde partie, M. Gottlieb recherche l'origine & la vraie formation du *knochſtein* dans la Marche de Brandebourg, c'eſt le nom qu'il donne à un mélange impur de ſable & de chaux qu'on trouve en tout temps, & qui, ſelon l'Auteur, eſt formé par des racines d'herbes pourries, quoique certaines perſonnes l'ayent pris pour une production particuliere.

L'éducation des abeilles eſt conſidérablement tombée dans la Marche de Brandebourg, mais les abeilles ſauvages s'y ſont beaucoup muitipliées en différens endroits. M. Gottlieb pour ſeconder les vues de ceux qui veulent relever cette branche de commerce, a fait des obſervations dans des jardins botaniques, pour indiquer les plantes propres à la nourriture des abeilles, & mettre les Cultivateurs à portée de juger ſi un endroit eſt propre à l'éducation de ces inſectes, & à la production des plantes qui leur conviennent.

La troiſiéme partie eſt intitulée : *conſidération ſur l'utilité des abeilles dans la Marche de Brandebourg*, & contient beaucoup d'obſervations intéreſſantes, particuliérement la liſte nombreuſe des plantes, tant ſauvages que domeſtiques, vivaces & annuelles, précoces & tardives, qui ſont propres aux abeilles. Cette liſte eſt accompagnée de bonnes obſervations qui ſont auſſi agréables qu'utiles aux amateurs de la botanique.

Le quatriéme chapitre eſt rempli d'obſervations ſur l'engourdiſſement où ſe trouvent communément les grenouilles pendant l'hyver. Cet animal eſt un de ceux qui ſont engourdis, & qui dorment, pour ainſi dire, pendant cette ſaiſon. Quand la grenouille eſt troublée dans ſon ſommeil d'hyver, ou qu'elle eſt excitée prématurément au fraie, elle meurt ordinairement. Après un hyver doux, on trouve toujours beaucoup de poiſſons

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

morts, parce qu'ils ont frayé trop tôt. A la page 723, l'Auteur parle des hirondelles qu'il met au nombre des oiseaux passagers; il réfute en même-temps l'opinion de ceux qui prétendent qu'elles dorment pendant l'hyver.

Le cinquiéme chapitre traite de la grande *corruda* : cette plante vient dans des terreins sablonneux, & fait une bonne nourriture pour le betail.

La culture de la garance & la maniere de la secher, fait le sujet du sixiéme chapitre.

Le septiéme chapitre a pour objet les atomes, relativement aux semences qui s'y trouvent, & à l'origine de la moisissure. Les trois derniers chapitres traitent du houblon, de la culture du cumin, & de la maniere de planter les haies.

ETAT du prix du Froment réduit au septier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

LA ROCHELLE.

Lieux des Marchés.	Prix l. s. d.
Barbezieux.	22 16
Cognac.	23 15
LaRochelle.	23 15
Marennes.	22 15
Saintes.	24* 7
St. Jean d'Angely.	22* 3

Prix Communs.	
From. le sep.	23 5 2
Pain la liv.	2 4
Avoine le s.	9 11 5
Foin le q.	1 17 2
Paille le q.	1 5 2

LIMOGES.

Lieux des Marchés.	Prix. l. s. d.
Angoulême.	
Bourga neuf.	
Brive.	24* 19 6
Limoges.	18* 15
Tulle.	22 9 9

Prix Communs.	
From. le sep.	22 1 5
Pain la liv.	2 2
Avoine le s.	5 12 9
Foin le q.	1 10
Paille le q.	13 9

GRENOBLE.

Lieux des Marchés.	Prix. l. s. d.
Briançon.	31 10
Buis.	34* 13 4
Creſt.	31 10
Embrun.	28* 2 6
Gap.	29 13 9
Grenoble.	30 17 1
Montelimart.	32 10
Romans.	31 17 6
Valence.	30 6 8
Vienne.	28 16

Prix Communs.	
From. le sep.	30 19 7
Pain la liv.	3 6
Avoine le s.	8 12 2
Foin le q.	2 13 9
Paille le q.	1 7 3

Observations

Sur les Chemins de traverses.

Une des époques mémorables du glorieux regne d'un Roi justement chéri de ses sujets, sera, sans doute, le rétablissément des grandes routes, qui comme autant de fleuves, portent l'abondance dans les cantons les plus éloignés, y font naître la facilité du commerce, & procurent à la population & à l'agriculture une augmentation déjà sensible, mais qui sera frappante en peu d'années.

Combien de cantons ſuſceptibles de fertilité ſe trouvoient dépeuplés, parce que la difficulté des chemins étoit un obſtacle au commerce, & que l'induſtrie languiſſante étoit ſans reſſource, ſans débouché pour ſes productions, & ſans émulation ? Combien de branches de commerce ne peut-il pas naître du rétabliſſement des routes ? Combien l'agriculture n'y gagne-t-elle pas, par l'aiſance que le Cultivateur trouve à ſe défaire des denrées ſurabondantes qu'il négligeoit de ſe procurer autrefois, ou qui ſe perdoient chez lui, mais qu'il voiture aujourd'hui à peu de frais & ſans riſque dans les lieux où la conſommation eſt plus forte & la vente plus avantageuſe, ſuivant les circonſtances & les ſaiſons convenables ?

Mais l'utilité générale & reconnue des grands chemins, eſt pour ainſi dire, par le mauvais état des chemins de traverſe qu'il faut paſſer pour arriver aux chemins neufs. Ceux qui vont d'un point à un autre de ces belles routes, ſont les ſeuls qui jouiſſent de toute leur utilité & de tous leurs agrémens, pendant que les Charretiers, les Voituriers qui ſont obligés de paſſer dans les chemins de traverſe ne peuvent encore, ni charger autant que les premiers, ni voiturer avec la même diligence & la même ſureté, ni enfin ſe borner à un nombre égal d'hommes & de chevaux.

Les chemins de traverſe en ſe creuſant, & en devenant de jour en jour plus impraticables & plus étroits, ont forcé les Payſans à diminuer la voie de leurs charretes, au point que dans les plus beaux chemins, les voitures chargées de quelque choſe de volumineux, comme foin, paille, fagots, *&c.* peuvent verſer facilement : une pierre de 5 à 6 pouces d'épaiſſeur, ſuffit quelquefois pour cauſer les accidents dont on ne ſe garantit qu'en tenant un homme à la ſuite de la charrete occupé à l'obſerver pour la tenir en équilibre en ſe ſuſpendant d'un côté ou d'autre.

Cette précaution, & d'autres encore plus pénibles & plus dangereuſes, ne ſuffiſent pas, & ſont même ſouvent impratiquables. Il ſe rencontre ſi ſouvent des marres profondes, des boues d'un ſi mauvais fonds, que ces malheureux Charretiers n'y pouvant ſuivre leurs charretes, ont la douleur de voir leurs bêtes & leurs voitures verſées ou embourbées dans des trous affreux, d'où ils ne les relevent qu'au riſque d'y périr eux-mêmes. S'ils réuſſiſſent à s'en retirer avec leurs bêtes & leurs voitures, ils n'y parviennent qu'avec bien du mal & en appellant à leur ſecours un certain nombre d'hommes qui par humanité, mais au préjudice de leur ſanté, perdent ainſi un temps précieux qu'ils emploieroient aux travaux de l'agriculture.

C'eſt ce qui a été reconnu par le Parlement de Bretagne, en ordonnant par ſon Arrêt du 24 Juillet 1761, à tous Propriétaires des terres voiſines des chemins de traverſe, de les réparer & rendre pratiquables, à peine de 50 ℔ d'amende, enjoignant & commandant aux Juges hauts-Juſticiers & Procureurs Fiſcaux d'y tenir exactement la main, à peine de répondre perſonnellement de tous événemens.

Un réglement ſi humain & ſi patriotique n'a pas eu l'effet qu'on en attendoit, parce que ces réparations, ſi faciles à la multitude lorſqu'on y appelle les corps de Paroiſſe, ſont trop au-deſſus de l'intelligence, du zele, des forces même des ſimples Laboureurs & des Propriétaires, qui d'ailleurs ſeront peut-être les plus pauvres d'une Paroiſſe. On ſçait que quelques endroits qui ont été ainſi réparés, ſont devenus en très-peu de temps tels qu'ils étoient, & quelquefois plus mauvais qu'auparavant.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

EXTRAIT

Du Journal de Médecine, &c.

EXAMEN CHYMIQUE

De l'eau minérale de l'Abbaye des Fontenelles en Poitou, près la Roche-ſur-Yon ; par M. CORDON, *Docteur en Médecine à Palluau* (a).

Cette eau minérale, dont on n'avoit encore point entendu parler au loin, appartient à M. l'Abbé de Valcour. Elle ſort d'un terrein que l'on appelle dans le pays, *Chaps*. La fontaine eſt ſituée dans le fond d'une prairie ; elle peut avoir environ huit pieds de

(a) *M. Cadet, Apothicaire de Paris, a préſenté à l'Académie royale des ſciences, dont il eſt Membre, une analyſe de ces mêmes eaux.*

profondeur ſur deux pieds en quarré. Sa ſource coule du nord au ſud ; elle eſt éloignée de la mer de ſept lieues. En la nettoyant, on a découvert des veſtiges d'un canal dont la direction ſe porte vers l'Abbaye, qui n'eſt éloignée de la fontaine, que d'une portée de fuſil à balle.

Cette eau, priſe à ſa ſource, eſt claire, limpide, & ſans couleur : elle laiſſe ſur la langue une impreſſion ferrugineuſe aſſez forte ; elle eſt très-légere & auſſi tempérée que l'eau ordinaire ; & le froid de l'hyver dernier ne l'a point glacée. On voit continuellement nager ſur ſa ſurface une eſpece de rouille en forme d'écume ; & ſes parois en ſont toutes revêtues.

La poudre de noix de galle, jettée dans un verre de cette eau puiſée à la ſource, lui donne une belle couleur violette. Cette expérience répétée à trois lieues de la ſource, deux mois après que l'eau a été puiſée, a donné le même réſultat ; mais la couleur violette étoit moins vive.

L'huile de tartre par défaillance la trouble, & lui donne un œil d'opale. L'alkali volatil n'y démontre aucune nuance de bleu.

Une pinte de cette eau minérale, évaporée, a précipité une poudre jaunâtre qui, jointe à celle qui étoit au fond de la bouteille, où cette eau avoit ſéjourné pendant huit jours, a paru une terre martiale, produite par un fer très-atténué, diviſé, & privé de la plus grande partie de ſon phlogiſtique, lequel ſe dépoſe à la longue, & que la chaleur acheve de précipiter.

Cette eau minérale, portée juſqu'à un certain point de concentration, prend un caractere ſalin ; & dans cet état, elle précipite la diſſolution de l'argent de coupelle dans l'acide nitreux, en un *coagulum* qui fait la lune cornée ; preuve évidente de la préſence de l'acide marin, contenu dans cet eau.

La lame de fer poli, plongée dans cette eau, n'a point pris de couleur de cuivre.

Cette eau, évaporée à ſiccité, donne du ſel marin.

Cent pintes de cette eau évaporées juſqu'à la réduction d'une pinte, donnerent une liqueur claire, qui conſervée pendant huit ou dix jours, précipita au fond de la bouteille un dépôt aſſez conſidérable : le tout agité, pour le verſer ſur un filtre, la liqueur qui a paſſé, étoit d'une couleur citrine, & laiſſoit ſur la langue une impreſſion de ſel marin. Cette liqueur évaporée a donné pendant l'opération, un nombre de feuillets talqueux qui n'avoient aucun caractere ſalin, & qui craquetoient ſous les dents : ces feuillets talqueux ſont connus par les chymiſtes, ſous le nom de *ſélénité*.

Après avoir ſéparé ces feuillets talqueux, ou cette ſélénité de cette eau, je continuai de l'évaporer ; &, peu après, j'apperçus à ſa ſuperficie une petite pellicule qui étoit un aſſemblage de petits cryſtaux de ſel marin, très-réguliers, qui ſe précipitoient & ſe renouvelloient ſucceſſivement dans la capſule, dans laquelle il reſta une petite quantité d'eau-mere, ſemblable à celle que fourniſſent les fabriques de ſel marin.

Le dépôt de ces eaux ſeché & mis dans un creuſet au feu de forge pendant une heure, a donné une poudre d'un aſſez beau rouge, dont la pierre d'aimant n'a rien enlevé. Cette poudre pétrie avec de l'huile de lin cuite & miſe dans une cornue de verre lutée, & diſtillée par le moyen d'un feu aſſez fort pour fondre la cornue, il en eſt réſulté une poudre noire attirable par l'aimant. J'ai verſé ſur cette poudre une huile de vitriol affoiblie qui en a diſſous la plus grande partie avec chaleur & effervescence ; j'ai étendu cette diſſolution dans de l'eau ; je l'ai filtrée : elle a pris avec la noix de galle, une nuance de violet qui a paſſé auſſi-tôt au noir. Cette liqueur évaporée, a donné du vitriol de Mars. Pour m'aſſurer ſi ce vitriol de Mars ne participoit point du cuivre, j'ai eu recours à une autre expérience que celle de l'alkali volatil, qui, dans bien des cas eſt inſuffiſante.

J'ai donc diſſous ce vitriol de Mars dans de bon eſprit de vitriol ; j'ai joint à cette diſſolution deux parties d'eſprit de vin très-rectifié ; j'ai trempé un papier blanc dans ce mélange ; j'y ai mis auſſi-tôt le feu : la flamme en étoit bleue & blanche, ſans aucun indice de couleur verte ; ce qui m'a fait conclure que la terre martiale de cette eau minérale ne participe en rien du cuivre. Le dépôt ochreux, qui avoit été pris à la ſource même, eſt d'une couleur jaune ; j'en ai calciné dans un creuſet : dès que la matiere a commencé à rougir, il s'en eſt élevé une quantité de vapeurs acides, ſulfureuſes & très-pénétrantes ; la matiere reſtante eſt un colcothar.

Il réſulte de l'analyſe de cette eau minérale,

1°. Qu'elle contient un fer très-atténué, diviſé & privé de la plus grande partie de ſon phlogiſtique;

2°. Que le fer eſt le produit de quelque pyrite martiale, ſur laquelle ces eaux paſſent & ſe filtrent.

3°. Que l'acide du ſel marin y exiſte, ainſi que ſa baſe.

La reſſemblance qui paroît être entre les eaux dont il s'agit, & les eaux de Forges dont une infinité de malades ont éprouvé l'efficacité, font préſumer qu'on pourroit tirer de grands avantages de celles-ci : les ſuccès qu'elles ont déjà eus, parlent en leur faveur. (*a*)

DES SABLES D'OLONNE.

La gelée des 15, 16, 17, 18 & 19 d'Av. a entiérement perdu les vignes, les arbres fruitiers & même les lins, mais les bleds, & les fromens ſur-tout, ſont de la plus grande beauté.

AVIS.

On connoît ſous le nom de *chocolat oriental*, le ſpécifique qu'un profond Chymiſte, dont les travaux n'ont pour objet que le bien de l'humanité, découvrit il y a quelques mois, & qui eſt propre à arrêter les progrès de la pulmonie, à guérir les maladies de langueur, & à reporter dans un ſang appauvri ſes premieres richeſſes naturelles.

Les effets ſenſibles de ce remede agréable & bienfaiſant, ont déterminé ſi rapidement la confiance du public en ſa faveur, que le bruit de ce ſuccès a réveillé la cupidité d'un particulier de Province, qui s'étourdiſſant ſur les ſuites d'une contrefaction dangereuſe, & ne ſoupçonnant pas même la nature & la combinaiſon des ſubſtances animales qui ſont la baze néceſſaire du chocolat oriental, a imaginé témérairement de mêler de la fine rapure de corne de cerf avec du ſucre & de la canelle, & de préſenter au public ce mélange groſſier & inſalubre ſous le nom accrédité de *chocolat oriental*, dont la découverte eſt le fruit précieux d'une étude opiniâtre dans les diverſes branches de la Chymie, qui tendent à la conſervation de l'eſpece humaine.

C'eſt là l'occaſion de s'écrier *auri ſacra fames*, &c. & ce ſeroit auſſi celle de recourir à des moyens impoſans pour empêcher un abus qui intéreſſe ſi gravement la bonne foi & la ſanté des hommes ; mais perſuadé que le Contrefacteur ouvrira les yeux ſur les dangers de ſon imitation, & en arrêtera la publicité, on ſe borne avec confiance à dénoncer ſa fraude au public, & à l'avertir que le ſieur Rouſſel, Marchand Épicier-Droguiſte, demeurant dans l'Abbaye de S. Germain des près eſt le ſeul qui débite le chocolat oriental, & que deſormais il n'en délivrera pas la moindre doſe que le mémoire inſtructif dont chaque bouteille eſt accompagnée ne ſoit ſigné de ſa main.

(a) *Voyez dans le Journal de Médecine, &c. du mois de Décembre dernier, le détail des cures opérées par ces eaux.*

COMMERCE.

MANUFACTURE

Établie au Port-à-l'Anglois pour épurer les Laines.

EXTRAIT

De l'Approbation de Meſſieurs de l'Académie Royale des Sciences.

SUr le rapport fait à l'Académie par MM. Hellot de Montigny, & Macquer, Commiſſaires nommés à l'effet d'examiner le projet d'établiſſement propoſé par le ſieur Carles, pour la préparation des laines deſtinées à l'uſage des couvertures & des matelas, l'Académie a jugé que ledit projet d'établiſſement méritoit ſon approbation. *Signé* GRANDJEAN DE FOUCHY, Secrétaire perpétuel.

Extrait du Décret de la Faculté de Médecine.

Oui le rapport fait par MM. Bernard & Leſurier, Commiſſaires nommés à l'effet d'examiner le projet d'établiſſement propoſé par le ſieur Carles ; la Faculté penſe que ledit projet dudit ſieur Carles, d'établir une Manufacture pour conſtruire, préparer &

nétoyer les laines deſtinées à l'uſage des couvertures & des matelas, d'une façon ſupérieure à celle que l'on a employée juſqu'à préſent, ne peut être que bien reçue du public, en ce qu'elle ſera plus ſalubre, plus utile & plus agréable. *Signé*, BELLETESTE, Doyen de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Paris.

COPIE

De la lettre écrite par M. Tronchin, à MM. de la Manufacture des laines établie à Port-à-l'Anglois, près Paris, à l'effet de dégraiſſer les Laines neuves & celles déjà employées dans les matelas & couvertures.

Je ſuis ſi convaincu, Meſſieurs, que la propreté eſt eſſentielle à la ſanté, & que tout ce qui y contribue l'intéreſſe, que le projet que vous avez formé de préparer & d'épurer les laines deſtinés à faire des couvertures & des matelas, me plaît infiniment. Dans toutes les maladies où la ſueur eſt fétide, & par conſéquent corrompue, les effets de ſa corruption augmentent ſenſiblement par la fuſion, l'exhalaiſon & le mélange du ſuint. L'on s'en apperçoit aux effets de la putridité de l'atmoſphere du malade, qui augmentent par la cohobation de la ſueur, & au ſuint corrompus. Il y a des épidemies où cette obſervation mérite la plus grande attention; il faudroit ſur-tout ne la jamais perdre de vue dans les Hôpitaux où les maladies putrides font ſouvent des ravages affreux, où la propreté eſt plus néceſſaire que par-tout ailleurs : je ne puis donc, Meſſieurs, que louer votre projet, & faire des vœux pour qu'il réuſſiſſe. Je ſuis, &c. *Signé* TRONCHIN, premier Médecin de S. A. R. l'Infant Don Ferdinand, Duc de Parme, & de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 2 Mai 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32e. *l'once* à	98#	10ß	
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	54		
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	52	17	6
Piaſtres le marc, ...	48	15	

CHANGES A PARIS.

Av. 1767.	*Jeudi 30.*	*V. 1r. M.*	*Sam. 2.*
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . ½ .
Londres. .	32 1 16e.	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 ½ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 2 . .	. . . .	. ½ . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	5 8e. . .	. . . .	. . . .

FINANCES.

OBSERVATIONS

Par leſquelles on cherche à prouver que le poids exceſſif des taxes en Angleterre occaſionnera une banqueroute nationale, & tarira la ſource des richeſſes.

LEs taxes onéreuſes doivent rendre plus cher le prix de toutes productions nationales, parce que l'impôt que le Fermier & le Fabriquant payent doit être ajouté à la valeur intrinſeque de leurs productions. Quoique nos Fabriquans ſoient habiles & ingénieux, & qu'ils aient maintenu nos fabriques ſur un bon pied dans l'Europe, notre commerce diminue cependant dans les pays étrangers, & quoique nous vivions ſous un climat, *peut-être le plus avantageux de l'Europe*, pour les productions des végétaux, le poids de nos impôts doit rendre ces productions, & le bétail qui s'en nourrit, plus chers qu'ils ne le ſont dans les autres pays qui ſont moins accablés d'impôts que nous. Je ſerois en état de prouver ce que j'avance par le prix de preſque toutes les denrées en France, mais je me contenterai de l'article du bled, & je me ſervirai des connoiſſances ſuivantes qui m'ont été communiquées par un Particulier très-inſtruit, & qui travaille actuellement ſur ces matieres.

» Il eſt notoire que le prix moyen du » quarter de bled en Angleterre en comp-

» tant depuis le commencement de ce ſiecle » juſqu'à l'année 1753, a été de 42 ß 3 d. ſt. » à raiſon de 31 d. & demi ſterl. pour un écu » de 3 ℔ de France que je ſuppoſe être le » prix moyen du change entre les deux Na- » tions (toujours déſavantageux à l'Angle- » terre) le quarter revient à 48 ℔ 7 ß 8 d. » & demi de France, prix moyen. Or, 500 » livres poids d'Angleterre, qu'un quarter » de bon bled doit peſer, font, ſuivant la » proportion généralement reçue de 100 l. » de poids d'Angleterre, pour 91 livres 8 » onces de France, 458 livres 4 onces » poids de France; donc le ſeptier de bled » peſant en France 240 livres, ne couteroit » ſuivant ce calcul, que 18 ℔ 18 ß 3 d. D'ail- » leurs il eſt certain que le prix moyen du » ſeptier de bled dans la Province de Brie, » n'a pas été au-delà de 18 ℔ 13 ß 8 d. de- » puis quarante ans; ſçavoir, depuis 1706 » juſqu'à 1745, nonobſtant la famine, la » diſette & la cherté qu'il y a eu en France » en différens temps. M. de Forbonnais, Au- » teur très-diſtingué, & d'une grande exac- » titude, conclud d'un calcul du prix des » bleds, dans les différentes parties de Fran- » ce, que le plus haut prix auquel on puiſſe » permettre l'exportation des bleds, doit » être de 16 ℔ 5 ß le ſeptier. Si la France » peut donner ſes bleds à ce prix, nous pou- » vons juger quel profit elle peut ſe flatter » de faire par cette branche de commerce » par préférence à l'Angleterre, actuelle- » ment que l'on a permis la libre ſortie » du bled. Suivant des calculs très-exacts, il » en eſt déjà ſorti de la récolte de 1765, » pour la ſomme de trente millions de livres.

On diſoit, il y a quarante ans, que ſi la Nation Angloiſe étoit endettée de cinquante ou ſoixante millions, ce ſeroit ſa ruine; lorſque nos dettes excéderent cette ſomme, notre ruine inévitable fut fixée à cent millions, mais voyant que le commerce fleurit encore, nonobſtant une dette de cent quarante millions, il ſemble que nous ayons donné dans une autre extrêmité, & que nous nous perſuadions qu'il n'y a point de ſomme aſſez forte pour que notre commerce ne puiſſe la ſupporter. C'eſt par ce principe ſeulement que je puis juſtifier l'abandon que l'on ſemble avoir fait de l'emploi aſſigné originairement au fonds d'amortiſſement, & le peu de ſoin qu'on prend d'alléger la dette nationale.

Notre ſituation préſente prouve évidemment que les habiles politiques manquent de prévoyance dans l'avenir, la raiſon nous dit qu'il y a une ſomme au-delà de laquelle il nous ſera à la fin impoſſible d'aller: & la premiere guerre dans laquelle nous nous trouverons engagés, nous donnera peut-être une fatale leçon, que faire alors? Le Ciel nous préſerve qu'on ſonge à la reſſource de l'éponge dont on nous a déjà menacé plus d'une fois.

DE LONDRES, *le 22 Avril 1767.*

La Chambre des Communes reprit le 14, l'examen des affaires de la Compagnie des Indes, & délibéra ſur cet objet juſqu'après minuit: alors il fut propoſé de prendre ſur cette affaire une réſolution définitive; mais cette propoſition fut rejettée à la pluralité de 213 voix ſur 157, & l'on arrêta de remettre l'examen de l'affaire au 1^r Mai. Le 16 la même Chambre, formée en grand Comité ſur les moyens de lever le ſubſide, réſolut de lever la ſomme de 1,500,000 ℔ ſt. de la maniere ſuivante; ſçavoir, 900,000 ℔ ſt. par des annuités à 3 pour 100, à compter du 5 Janvier dernier, & 600,000 ℔ ſt. par une Loterie conſiſtant en 60,000 billets: le montant de cette ſomme ſera partagé en lots qui porteront auſſi des annuités à 3 pour 100, à compter du 5 Janvier 1768; toutes ces annuités ſeront transférables à la Banque d'Angleterre & payables de ſix en ſix mois, ſçavoir le 5 Juillet & le 5 Janvier, ſur le fonds d'amortiſſement, & ſeront réunies au fonds d'annuités à 3 pour 100 conſolidées par les des actes 25^e & 28^e années du regne du feu Roi George II, & rachetables. Chaque ſouſcripteur à ladite ſomme de 900,000 ℔ ſt. aura pour chaque ſomme de 60 ℔ ſt. qu'il ſera engagé de prendre en Annuités, 4 billets de Loterie au prix de 10 ℔ ſt. chacun & payera le 29 de ce mois, à titre d'arhes, 20 pour 100 de la ſomme de 900,000 ℔ & 5 pour 100 de celle de la Loterie, & les autres paiemens devront ſe faire aux jours ſuivans, ſçavoir: à la ſomme de 900,000 ℔ ſt. d'annuités, 10 pour 100, le 27 Mai prochain; 10 pour 100, le 26 Juin; 15 pour 100, le 27 Août; 15 pour 100, le 25 Septembre; 15 pour 100, le 30 Octobre, & 15 pour 100, le 17 Nov. à la ſomme de 600,000 ℔ ſt. de la loterie, 25 pour 100, le 16 Juin prochain; 30 pour 100, le 28 Juillet; 40

pour cent, le 11 Septembre. Les ſommes ainſi ſouſcrites, ſeront payées dans l'Échiquier & appropriées ſelon les réſolutions priſes dans le cours de la préſente ſeſſion: de plus, chaque ſouſcripteur qui aura fait l'entier paiement de ſa ſouſcription aux 900,000 ℔ ſt. d'annuités, le 27 Octobre prochain, & à la Loterie le 24 Juillet prochain, jouira d'un intérêt à titre de décompte, à raiſon de 3 pour 100, du jour de l'entier paiement juſqu'au 17 Novembre prochain, pour les annuités, & juſqu'au 11 Septembre pour la Loterie. La Chambre a réſolu auſſi qu'il ſeroit impoſé un nouveau droit de 3 ß par aune ſur les toiles étrangeres qui paſſeront une verge d'Angleterre en largeur, importées dans ce Royaume, à l'exception de celles de Hollande & de Flandre; qu'un nouveau droit de 3 ß par aune ſeroit impoſé ſur le canevas étranger importé dans ce Royaume; & que le produit de ces droits ſeroit porté au fonds d'amortiſſement & approprié au paiement des annuités ci-deſſus, de même que celui des droits ſur les chapeaux de paille, *&c.* que la ſomme de 469, 147 ℔ ſt. 14 ß & un demi den. reſtant au 5 Avril 1767, de la recette faite par l'Échiquier pour le fonds d'amortiſſemens, ſeroit appropriée au ſubſide de cette année: que 2,010,121 ℔ ſt. 10 ß 3 ₰ & demi, ſeroient tirés du fonds d'amortiſſement & appropriés audit ſubſide, ainſi que 35,202 ℔ ſt. 9 ß & 2 ₰ reſtant auſſi dans la caiſſe de l'Échiquier: que la ſomme de 261,571 ℔ ſt. 13 ß 3 ₰ & un quart, reçue du Comte de Chatham, ci-devant Tréſorier des troupes, & épargnée, tant ſur la ſolde & les appointemens de divers Régimens, que ſur un million ſt. qui fut octroyé au Roi en 1762 pour la guerre de Portugal, ſeroit employée aux dépenſes extraordinaires des troupes pendant l'année derniere, de même que celle de 7,844 ℔ ſt. 17 ch. 7 ß qui eſt entre les mains du ſieur Edouart Sainthill, pour le fonds deſtiné au ſoulagement des veuves des Officiers des troupes de terre, morts au ſervice de la Grande-Bretagne, leſquelles ſeront remiſes pour cet effet au Receveur général deſdites troupes. Elle a réſolu d'accorder en outre 110,000 ℔ ſt. pour le maintien des troupes dans les Plantations pendant l'année 1767, d'approprier au ſubſide les ſommes qui ſeront payées dans l'Échiquier avant le 5 Avril 1768 du provenu des gommes du Sénégal & des gommes Arabiques, ainſi que les 1500,000 ℔ ſt. accordées pour la ſolde & les uniformes de la Milice pendant l'année derniere; enfin, la Chambre a réſolu qu'on emploieroit au ſubſide les 181,000 ℔ ſt. payées par la Cour de France pour l'entretien de ſes priſonniers pendant la derniere guerre & que 84,604 ℔ ſt. 3 ch. 3 ß reſtant dans l'Échiquier au 5 Avril 1767 des deux ſeptiémes d'acciſe impoſés par actes des 5^e^ & 6^e^. années du Regne de Guillaume & Marie ſeroient appropriées au fonds aggrégé.

D'après un calcul trés-exact la dette Nationale ſe montoit le 5 Janvier 1767, à 130, 842,412 ℔ ſt. 20 ch. 1 ß & un quart; & les intérêts annuels à 4,707,223 ℔ ſt. 7 ß 4 ₰.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t^. de Mai.
L'Empereur,	1^e^.	L.	8
Iſſaly,	3^e^.	J.	8
Radix,	33^e^.	J.	7
Nau,	43^e^.	J.	7
De S^te^. Luce,	47^e^.	L.	7

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril. 1767.	*Jeudi 30.*	*Ven. 1^r^. Mai.*	*Samedi 2.*
Ac. des Indes.	1267 ½		387
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅌.	24		39 ½
Prom. à 4 p ⅌.	39 ½		782 ½ 80.
Ac. des Fermes.	782 ½		
Amortiſſement.			20.
2 ſ. p. l. du Dix.	20		29. 28 ½.
3^e^. Loterie.	29		394 95
Annuités.	395. 94	FESTE.	75
Coup. d'An.	75		31. 32. 32 ½ 3^m^
Emp. de 50 mil.	31. 32. 3^m^		33
Emp. de 30 mil.	28 ½		35 ½ 20m.
Col. 1759.			38 ½
Canada.	39 ½ 5^m^		27 ½ 28. 10^e^. 33
4^e^. L. Epoques.	27 ½ 10^e^. 33		32. 31 ½ 32.
Nouette.	31 ½ 32 32 ½ 2^m^		
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅌.			
3 p ⅌ ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 36.

De Bordeaux, *le 16 Avril 1767.*

Prix *courant des Denrées de l'Amérique, le 9 Avril 1767.*

Le quintal de ſucre blanc, premiere ſorte, de 51 à 53 liv.; dito, ſeconde ſorte, de 47 à 49 liv.; dito, troiſiéme ſorte, de 42 à 45 liv.; dito, quatriéme ſorte, de 39 à 40 liv.; petits ſucres, de 37 à 38 liv.; ſucres communs, de 32 à 35 liv.; ſucre tête, de 27 à 30 liv.; ſucre brut de Léogane, de 26 à 33 liv.; dito du Cap, de 25 à 31 liv.; dito de Saint Louis, de 24 à 30 liv. dito de la Martinique, de 20 à 28 liv. *La livre* de café de la Martinique nouveau fin, 19 ſols; dito Marchand, de 17 ſols 9 den. à 18 ſols; dito vieux, de 16 ſols 6 d. à 17 ſols; café de S. Domingue, nouveau fin, de 17 ſols 6 den. à 18 ſols; dito Marchand, de 16 ſols 6 den. à 17 ſols 3 den., dito vieux, de 15 ſols 9 den. à 16 ſols 3 den.; indigo bleu & violet, de 8 à 8 liv. 10 ſols; dito mêlé, de 6 à 7 liv.; dito cuivré fin, de 5 livres. 2 ſols à 5 livres 3 ſols; dito Marchand, 5 livres; dito ordinaire, de 4 livres 12 ſols à 4 livres 15 ſols; *le quintal* de coton de Saint Domingue, de 150 à 158 liv.; dito de la Martinique, de 142 à 148 liv.; gingembre gris, de 23 à 24 liv.; canefice, de 27 à 28 liv.; cuirs tanés, de 55 à 80 liv.; dito en poil, de 35 à 40 liv.; *la livre* de gingembre confit, 26 ſols; les citrons confits, 15 ſols; rocou, 28 ſols; cacao de Caraque, 40 ſols; dito de la Martinique, 13 ſols; ſyrop de rafinerie, 9 liv. *le quintal.*

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 14 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 37 Navires François & Etrangers, dont 10 venant des Colonies; ſçavoir le *Saint Antoine des Ames*, de 200 tonneaux, Capitaine *Jh. Gramo*; la *Nouvelle Union*, de 150 tonneaux, Capitaine *Daſſier*, tous deux partis du Cap; la *Deſirée*, de 120 tonneaux, Capit. *Pierre Coyau*; la *Pomone*, de 300 tonneaux, Capitaine *Bouilhac*; la *Marquiſe de Segur*, de 300 tonneaux, Capitaine *Gounege*; le *Marquis de Marigny*, de 300 tonneaux, Capitaine *Lacoudray*; l'*Amériquaine*, de 100 tonneaux, Capitaine *Hiriard*, tous les cinq partis de Saint Domingue; le *Grand Pierre*, de 200 tonneaux, Capitaine *Duprat*, parti du Port au Prince; les *Deux Amis* (*), de 80 tonneaux, Capitaine *Louis Bacon*; & la *Ruſée*, de 130 tonneaux, Capitaine *In. Lartigue*, partis tous deux de la Martinique chargés tous de marchandiſes des Colonies pour divers Particuliers & Négocians de Bordeaux. Des 27 autres 2 venoient de Lonarqua & 2 de Saint Sebaſtien chargés de ſucre brut & terré, de café & de coton, 5 d'Amſterdam, 2 de Roterdam, 2 de Hambourg, 4 de Breme, 1 de Petersbourg, 1 de Lubeck, 1 d'Altena, 1 de Cheſter, 1 de Dublin, 2 de Newcaſtle, 1 de Londres, 1 de Bayonne, & 1 de Nantes chargés de diverſes marchandiſes.

Suite des Navires en Coutume pour les Iſles.

Numeros 82, l'*Hermione*, Armateurs MM. *Baux* freres & neveu, Courtier le ſieur Chevret; 83, l'*Actif*, Armateurs MM. *Delſoliers, Lagrange & Delorthe*; 84, la *Victoire*, Armateurs MM. *Lambert*, *In. Raynaud*, Courtier pour ces deux Navires le ſieur Guimounet.

De Marseille, *le 21 Avril 1767.*

Arrivée *de Navires.*

Du 13 au 19 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 21 Bâtimens François & 7 Etrangers, venant d'Acre, d'Almazaron, de Loriſtan, du Golfe-Zeiton, du Havre, de Melaſſe, de Tortoſe, de Caſtellamare, de Majorque, de Sicile, de Tarente, de Naples, de Livourne, d'Ancone, de San Remo, de Gênes, de Nice, d'Arles, de la Cale, d'Agde, de Toulon, chargés de ſon, d'orge, de bled, de légumes, de ſoude, de cire, de corail, d'huile de poiſſon ſalé, de douves, de cercles & de diverſes autres marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps trente Bâtimens François & cinq Etrangers. Des premiers, quatre alloient aux Colonies; ſçavoir l'*Ecluſe*, Capitaine *Pierre Relinger* du Croiſic, parti pour les Cayes; la *Bordeloiſe*, Capitaine *François Mallard*, parti

(*) *Ce Navire étoit de Cherbourg, tous les autres étoient de Bordeaux.*

pour la Martinique ; le *Saint Jacques*, Capitaine *Honoré Cely* de Martigues, parti pour le Cap ; les *Trois Maries*, Capitaine *Benoît-François Allegre* de la Ciotat, parti pour Cayenne. Les autres alloient à Toulon, à Menton, à la Ciotat, à Arles, à Saint Tropès, à la Seyne, à Agde, à Cette, à Nice, au Canet, à Antibes, à Gênes, à Naples, à Alicante, à Mahon, à Bordeaux, à Nantes, à Rouen & au Havre, chargés de diverſes marchandiſes.

De Nantes, *le* 25 *Avril* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 16 au 23 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François & 3 Etrangers ; ſçavoir, le *Gendarme*, Capitaine *Joſeph Cadou*, venant d'Oſtende avec des canons, des feuilles à lanterne, des inſtrumens, du plomb en grains, en rouleaux & en ſaumons ; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Louis Achevis*, venant de Blaye avec de la laine non filée ; le *Diligent*, Capitaine *Jacques Drain*, venant de Redon avec du bois de conſtruction ; la *Marie Jeanne*, Capitaine *Jean le Saux*, venant de Breſt avec des mêches à canons & de la graiſſe ; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean David*, venant de Bordeaux avec du charbon de terre ; le *Jeune Tobie*, Capit. *Eyſſe Pieters*, venant de Greneſey ; la *Jeune Anne*, Cap. *Haxel Brower*, venant de Zericzée, la *Nouvelle Eſpérance*, Capitaine *Herman Schileting*, venant de Bremen tous trois ſur leſt.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 4 Navires François & 5 Etran. ; ſçavoir, l'*Hirondelle*, de 100 tonneaux, Capit. *Delaunay*, allant en Guinée ; le *Jean Jacques*, de 130 tonneaux, Capitaine *Lemoine*, allant à la Guadeloupe ; la *Ville des Cayes*, de 150 tonneaux, Capitaine *Deſvallons*, allant aux Cayes ; l'*Aventuriere*, de 150 tonneaux, Capitaine *le Cadre*, allant à Marſeille avec de la toile, des cuirs tanés, des peaux de veau corroyées, fayols & orge ; le *Nicolas Reenemande*, Capitaine *Syrze Roels'*, allant à Wendaw en Ruſſie ; le *Jeune Jean*, Capitaine *Dingement Smul*, allant à Bruges ; le *Jeune Jelles*, Capitaine *Douves Timkies*, allant à Hambourg ; le *Saint Antoine & les Ames*, Capitaine *Martin Dartaza*, allant à Saint Ander ; la *Notre-Dame* du Pilier, Capitaine *Antoine Delmello*, allant à Bilbao, chargés tous les cinq de ſyrop, de vin Nantois & d'Amont, d'eau-de-vie, de coton, de ſucre brut, de café, de miel, de cacao, de peaux de veau corroyées, de toile, de mais, d'orge, de feves & légumes, de ſavon, de chapeaux de caſtor & demi-caſtor.

Navires en armement.

Il ſe trouve en charge dans ce Port les Navires Etrangers la *Bonne Fortune*, de 150 tonneaux, Cap. *Oege Jans Kuipper*, Interprête le ſieur *Boudet*, pour Lubeck ; le *Goelan de la Mer*, de 60 tonneaux, Capitaine *Leendert Johannes*, pour Amſterdam ; le *Jeune Dectif*, de 80 tonneaux, Capitaine *Johan Frédéric Koopman*, pour Hambourg ; l'Interprête de ces deux Navires eſt le ſieur *Odiette*.

Du Havre, *le* 28 *Avril* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 20 au 27 Avril 1767, il eſt entré dans ce Port 8 Bâtimens François & Etrangers ; ſçavoir le Navire Anglois l'*Augmentation de Bénédiction*, Capitaine *Jean Longbottom*, venant de Scarborough, chargé de charbon de terre ; le Sloop Anglois la *Marie*, Capitaine *Martin Ribardin*, venant de Cork chargé de bœuf & de cuirs ſalés ; l'*Emmanuel*, Capit. *Chriſtian Quevinmend*, venant de Norwege chargé de planches ; la *Vicomteſſe de Caſtellane*, Capitaine *Alexandre Coſté* qui étoit parti de ce Port pour la Guinée le 31 Décembre 1765, & arrivant maintenant du Cap chargé de ſucre, de café, de coton, d'indigo & de cuirs en poil ; le Brigantin le *Triomphe de l'Harmonie*, Capitaine *Jacques le Moine* du Havre, venant d'Oſtende chargé de différentes marchandiſes pour ce Port & pour Rouen ; l'*Aſſomption*, Capitaine *Felix Poſtel* de Cherbourg, venant de Bordeaux chargé de 207 bariques de vin, de 80 pains de brai ſec, & de 10 pains de réſine ; l'*Eſpérance*, Capitaine *Fauqueux* de Dieppe, venant de la Rochelle chargé d'eau-de-vie pour le Havre & pour Rouen ; & un petit Bâteau de Dieppe, Capitaine *Chateau* (*), venant d'Iſigny chargé de beurre & de 30 barils de charbon de terre.

(*) *Ce Capitaine abandonné de ſon équipage eſt venu d'Iſigny au Havre tout ſeul ſans le ſecours d'aucun Matelot, pas même d'un Mouſſe.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

Pâques les premiers ſoins pour faire éclore mes vers à ſoie, l'intempérie de l'air avoit calmé mon zele, j'attendois de la ſaiſon une plus heureuſe influence.

Je ne puis, Madame, vous exprimer ma douleur, je partage avec vous & avec nos Provinces les triſtes effets de la gelée ; ma plantation de mûriers, qui, lorſque vous m'honorates de votre préſence, offroit à la vue cette riante verdure qui annonce les charmes du printemps, n'eſt aujourd'hui qu'un tableau plus affreux que celui des campagnes glacées pendant l'hyver le plus rigoureux. Alors la nature dans ſon repos, nous laiſſe des eſpérances, aujourd'hui Vertumne & Pomone bannis de nos jardins, de nos vergers, ne nous laiſſent que les traces d'une deſtruction générale, d'une fletriſſure mortelle.

J'apprends que l'on gémit à Saumur, à Tours du même deſaſtre, la plupart des Cultivateurs ont été obligés de jetter leurs vers naiſſans ; quel fruit, Madame, devons-nous attendre de notre prudence ; la partie ligneuſe de la premiere pouſſe qui avoit déjà quatre & ſix feuilles, oppoſera une longue reſiſtance au développement du ſecond bouton qui ne paroît point encore, & ce premier bouton ne ſera-t-il point impregné des ſucs corrompus des premieres feuilles ?

Enfin, Madame, je conſerve ma graine au frais, je ſuis dévoué à l'intérêt public, & je dois perſévérer ; ſi je ne réuſſis pas, j'aurai au moins plus d'expérience ; je vous en rendrai compte.

J'accepte les offres que vous avez la bonté de me faire, je lirai avec plaiſir les Mémoires de M. Sauvage ; ſes leçons ſur la taille de mes arbres pourront me guider, je vous les renverrai exactement & avec reconnoiſſance.

REMEDE

Contre la rage, par un Habitant de Franconie. (a)

Ayant lu dans le Mercure du mois d'octobre 1766, au ſecond volume des remarques ſur la rage ou l'hydrophobie, j'ai cru faire plaiſir au public, ſi je lui faiſois part d'un remede dont on ſe ſert dans nos contrées pour ſe préſerver d'une maladie ſi funeſte, quand on a le malheur d'être mordu d'un chien enragé.

Je puis nommer ce remede infaillible, parce qu'on n'a pas d'exemple encore juſqu'à ce jour qu'un homme ou animal quelconque ait eu la rage après s'être ſervi comme il faut de ce remede ; comme je ne ſuis ni Médecin, ni rien d'approchant, & que les ingrédiens dont ce remede eſt compoſé, ne me ſont connus qu'en Allemand, j'ai fait tranſcrire la recette en latin, afin qu'il ſoit d'autant plus aiſé de pouvoir ſe procurer ce remede par-tout. Je ſerois charmé d'apprendre qu'il ait dans d'autres pays le même ſuccés qu'il a chez nous. Le voici :

R. *Nitri depurati, unciam unam. Mirrhæ rubræ electæ, unciam ſemi. Herbæ verbenæ flore cæruleo, manipulum unum. Dentium cervi, uncias duas. Salis communis, drachmas duas. Herbæ anagillidis terreſtris cum flore ad maturitatem ſeminis ferè accedenti ; nempè juſto tempore menſis Junii collectæ ; ad pondus omnium, vel uncias quatuor & drachmas duas. Miſce ut fiat pulvis dez. Ad ſcatulam munilam.*

Maniere de s'en ſervir.

Si un homme eſt mordu d'un chien ou d'une bête enragée, on lui donne de cette poudre la moitié d'une dragme ; on répete cela trois fois en vingt-quatre heures, & on le fait jeuner chaque fois après l'avoir pris pendant une heure. Si c'eſt un animal qui a été mordu, il faut lui donner une dragme chaque fois, & pareillement trois fois en vingt-quatre heures. La bleſſure doit être bien lavée & nétoyée avec de l'eau de fontaine, & il faut prendre garde qu'elle ne ſe ferme pas trop tôt, afin que le venin en puiſſe d'autant mieux ſortir. Si vous voulez être aſſuré que le venin ſoit bien ſorti de la bleſſure, prenez une mie de pain, trempez-là dans la bleſſure afin qu'elle en devienne

(a) *La rage eſt une maladie ſi cruelle, & dont la gueriſon eſt ſi douteuſe, que nous nous croyons obligés de publier tous les remedes éprouvés qui viennent à notre connoiſſance.*

humide, faites-la avaler par une poule ou un pigeon, s'il en meurt, on n'oſe pas permettre encore que la bleſſure ſe ferme, ſinon on peut la laiſſer refermer.

Si la bleſſure a été bien forte, il faudra alors la faire rouvrir à l'aide du ſcarificateur, un an après préciſément, au même temps que l'homme a été mordu, & lui faire prendre de cette poudre, comme on l'a dit ci-devant.

COMMERCE.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *du 8 Avril 1767.*

Qui ordonne qu'à l'avenir les Bœufs, Lards, Cochons & autres chairs ſalées, pourront librement ſortir à l'Étranger, en payant à toutes les ſorties du Royaume un demi pour cent de la valeur eſtimée vingt liv. le quintal.

LE Roi s'étant fait repréſenter l'Arrêt rendu en ſon Conſeil le 21 Février 1741, par lequel la ſortie des ſalaiſons hors du Royaume auroit été défendue : & Sa Majeſté étant informée que les circonſtances qui avoient déterminé cette prohibition ne ſont plus les mêmes. A quoi voulant pourvoir, & eſpérant donner plus d'activité à la multiplication des beſtiaux, & plus d'encouragement pour les engrais, en levant la prohibition & facilitant la ſortie deſdites ſalaiſons à l'Étranger : vu l'avis des Députés au Bureau du commerce : oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances ; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne : qu'à l'avenir, & à compter du jour de la publication du préſent Arrêt, les bœufs, lards, cochons & autres chairs ſalées, pourront librement ſortir à l'Étranger, en payant à toutes les ſorties du Royaume un demi pour cent de la valeur eſtimée vingt livres le quintal : & ſera le préſent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le huit Avril mil ſept cent ſoixante-ſept.

Signé PHELYPEAUX.

AUTRE ARRÊT *du 13 Av. 1767.*

Qui ordonne que l'Alquifoux payera à toutes les entrées du Royaume, tant des Cinq groſſes fermes que des Provinces réputées étrangeres ; ſçavoir, celui venant d'Angleterre & pays en dépendans, quarante ſols du cent peſant ; & celui venant de tous autres pays étrangers, vingt-ſix ſols huit den. pareillement du cent peſant.

Le Roi étant informé qu'il s'eſt introduit différens uſages dans pluſieurs Bureaux des fermes, relativement à la perception du droit d'entrée ſur l'Alquifoux, venant des pays étrangers : que dans certains bureaux, on ne fait acquitter à ce minéral que le droit impoſé ſur la mine de plomb, à laquelle cependant il ne peut être aſſimilé : que dans d'autres, on lui fait payer les droits dûs ſur les plombs non-œuvrés, & que cette derniere perception, quoique plus conforme à la nature dudit minéral, eſt trop forte proportionnellement à ſa valeur. A quoi Sa Majeſté deſirant pourvoir : vu l'avis des Députés au Bureau du commerce. Oui le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire & au Conſeil royal, Contrôleur général des finances ; le Roi étant en ſon Conſeil, a ordonné & ordonne : qu'à compter du jour de la publication du préſent Arrêt, l'Alquifoux payera à toutes les entrées du Royaume, tant des Cinq groſſes fermes que des Provinces réputées étrangeres ; ſçavoir, celui venant d'Angleterre & pays en dépendans, quarante ſols du cent peſant, & celui venant de tous autres pays étrangers, 26 ſ. 8 d. pareillement du cent peſant : & ſera le préſent Arrêt lû, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le 13 Avril 1767.

Signé PHELYPEAUX.

AVIS.

A vendre l'emplacement, meubles, planches gravées, en partie neuves, & uſtenſiles en général de la manufacture de ſiamoiſes & toiles peintes de Bondeville, ſituée à une lieue environ de Rouen, ſur la route de Dieppe, dans un lieu des plus avantageux, tant pour la fabrication des ſiamoiſes & toiles peintes, que pour blanchir les ſiamoiſes

& toiles écrues à l'imitation de celles de Hollande ; l'étendue des prairies, l'abondance & la qualité des eaux de riviere & de ſource en donnant la facilité.

Il faut s'adreſſer à M. Pouchet, principal intéreſſé, à l'Hôtel du petit Moutier, rue Cauchoiſe à Rouen, ou à M. Vaſſe, N^re.

Ledit ſieur Pouchet a imaginé un ſyſtême juſqu'à préſent inconnu, à l'aide duquel on pourra former en peu de temps un nombre ſuffiſant de bons éleves, & par ce moyen rendre la main d'œuvre à très-bon compte. Il prévient que pour faire valoir ce ſyſtême, il eſt d'abſolue néceſſité que les entrepreneurs travaillent pour leur compte, ce qui exige au moins un capital de 60000 ℔ pour l'acquiſition de la manufacture & toute l'entrepriſe. Ledit ſieur Pouchet traitera de ſon ſyſtême avec les acquéreurs, s'ils le veulent ; il leur démontrera la bonté, les avantages & la facilité de ſon exécution ; il ſe chargera même de l'inſpection à des conditions raiſonnables.

CHANGES A PARIS.

M. 1767.	*Jeudi 7.*	*Ven. 8.*	*Sam. 9.*
Amſterdam.	55 5 8e .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 . . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	168 ¼ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 2 6. .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 ¼ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	½ pe. .	. . . .	. . . .

ANNONCE DE LIVRE.

Dictionnaire des Poſtes.

Cet ouvrage qui forme un volume in-4°. de 500 pages, contient les noms de toutes les Villes, Bourgs, Abbayes, Paroiſſes & Châteaux du Royaume de France & du Duché de Lorraine. Il indique les Provinces où chacun de ces divers endroits ſe trouve ſitué, & à chaque endroit on voit le plus prochain Bureau de poſte, où les lettres doivent être adreſſées.

Ce même dictionnaire fait mention des principales Villes de l'Europe, & diſtingue particuliérement celles pour leſquelles il eſt neceſſaire d'affranchir. Il renferme de plus deux grandes tables gravées où ſe trouvent marqués les jours & heures du départ des Couriers pour toutes les Villes de France & de l'Étranger, où il y a des Bureaux de poſte ; le temps pendant lequel les lettres ſont en route ; la taxe de ces lettres conformément à la déclaration du Roi, & le prix de l'affranchiſſement.

Le prix de cet ouvrage eſt de 8 ℔ broché & de 10 ℔ relié. Les perſonnes qui voudront l'acquérir, pourront s'adreſſer au ſieur Guyot au Bureau des poſtes, à qui on en fera paſſer le montant, & de qui on le recevra franc de port.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 1^r Mai 1767.*

La *Roſe Julie*, de 200 tonneaux, Capitaine *Guyot*, Armateurs MM. *Simon & Lavigne*, eſt en charge dans ce Port pour la Guinée.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port les Navires Étrangers la *Rachetée*, Capitaine *Manuel de la Calleja*, pour Bilbao ; l'*Attente*, de 100 tonn. Capitaine *Abraham Bredius*, pour Roterdam ; l'*Anne-Louiſe*, de 100 tonneaux, Capitaine *Sick Wibes*, pour Hambourg ; la *Marie-Helena*, de 60 tonneaux, Capitaine *Andris Wiberg*, pour Uddewalde en Suede ; la *Dame Cornelia*, de 140 tonneaux, Capitaine *Barend Jorris*, pour Amſterdam.

DU HAVRE, *le 5 Mai 1767.*

Le Navire le *Nouveau Mercure*, de 180 tonneaux, Capitaine *Leclerc*, du Havre, eſt en charge dans ce Port pour Cadix, & partira le plutôt poſſible. Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à Amiens, à M. *Barthelemy Midy* ; à Paris, à M. *Lemoine*, Directeur de la Compagnie des Indes ; à Rouen, à MM. *le Couteulx* & Compagnie ; & au Havre à MM. *Baudry & Boulongne*.

Il ſe trouve auſſi en charge pour partir vers le 15 de ce mois, les Navires les *Deux Sœurs*, Capitaine *Siebes*, & le *Prophête Eli-*